

Conseil Municipal du 25 juin 2026

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire, peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé pour la durée de son mandat, de certains actes de gestion courante.

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qui ont été prises :

Type	Numéro	Date	Objet	Partie intéressée	Montant
Notification Marché	2026CA001	07/04/2026	Centrale d'achat de la Métropole de Lyon : Fourniture de matériels informatiques et prestations associées Lot 1 : Acquisition de matériel informatique, de logiciels	ECONOCOM	Estimation : 40 000€ HT par an
Notification Marché	2026CA002	10/04/2026	Centrale d'achat de la Métropole de Lyon : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène écoresponsables, matériels et accessoires de nettoyage, brosse et sacherie Lot 1 : Produits d'entretien et d'hygiène écoresponsables, matériels et accessoires de nettoyage	COMODIS	Estimation : 50 000€ HT par an
Notification avenant	2023CS004	15/04/2026	Mission d'étude urbaine pré-opérationnelle et d'assistance à la cession des parcelles communales de la ville de Givors	TOPOSCOPE	-975,00€ HT
Notification avenant	2022PA001	15/04/2026	Travaux de requalification du pôle commercial et de services des Vernes - Relance du lot 5 Menuiseries extérieures aluminium - Occultations	MARTIN G	103 120,95€ HT
Notification acte de sous-traitance	2021PA021	15/04/2026	Travaux de requalification du pôle commercial et de services des Vernes Lot 2 : Gros Œuvre	AGI pour ELLIPSE	11 581€ HT
Notification acte de sous-traitance	2021PA021-4	15/04/2026	Travaux de requalification du pôle commercial et de services des Vernes Lot 4 : Etanchéité	ETDN pour ETANDEX	700€ HT

DM2026_016	20/04/2026	Décision d'ester en justice devant le Tribunal administratif de LYON - 2514903	-	-
DM2026_017	04/05/2026	Acceptation d'une indemnité de sinistre – Choc véhicule / Portail Gymnase Anquetil	Groupama	780 € TTC
DM2026_018	05/03/2026	Indemnisation - Remboursement de la franchise - Accident véhicule M. Larbi Debbous	MFA Assurances	1 000 € TTC
DM2026_019	11/03/2026	Indemnisation - Remboursement de la franchise - Accident véhicule M. Guillaume Archambault	GMF	1 000 € TTC
DM2026_020	10/03/2026	Mise à disposition d'un véhicule à l'Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Saint Vincent	-	-